

Natation quatre saisons : partenariat entre Morges et Saint-Prex

Soucieuses de promouvoir l'activité physique pour la santé de toutes et tous, les communes de Morges et de Saint-Prex lancent un nouvel abonnement annuel combinant l'accès aux deux piscines publiques présentes sur leur territoire respectif. Cet abonnement sera disponible dès la mi-mai à la caisse de la piscine du Parc à Morges ainsi qu'auprès de l'administration communale de Saint-Prex.

Distantes d'une quinzaine de minutes en transports publics, les piscines de Morges et de Saint-Prex proposent une offre parfaitement complémentaire. La piscine du Parc à Morges présente un bassin olympique de 50 mètres, un bassin non-nageur et un bassin ludique, ainsi qu'une offre de restauration. La piscine couverte localisée sur le site du Cherrat à Saint-Prex offre quant à elle un bassin de natation de 25 mètres ainsi qu'un bassin d'apprentissage répondant aux besoins d'un large public.

Consciente des attentes exprimées par sa population et dans l'attente de la construction d'une piscine couverte publique sur son territoire, la Municipalité de Morges voit dans ce nouveau partenariat l'opportunité d'évaluer plus précisément la demande de la population morgienne pour la pratique de la natation hivernale. Pour la Municipalité de Saint-Prex, ce nouvel abonnement permet également de compléter les services proposés à la population. Bénéficiant de plages avec accès au lac non surveillés, les citoyennes et citoyens saint-preyards pourront ainsi profiter également, durant la saison estivale, de la piscine du Parc à un prix attractif.

Nouvelle tarification

Les nouveaux abonnements combinés seront vendus à un tarif de CHF 350 pour les adultes, CHF 225 pour les enfants et CHF 300 pour les personnes bénéficiant du tarif réduit (AVS, AI, jeunes en formation), ce qui représente environ 20% de rabais par rapport aux tarifs cumulés pratiqués jusqu'ici. Les habitantes et habitants de Saint-Prex pourront toujours bénéficier du tarif indigène, mais devront se rendre à l'administration communale de leur commune pour l'obtenir. Une unique carte rechargeable identique à celles utilisées aujourd'hui permettra l'accès aux deux infrastructures durant une année, à partir de la date d'achat.

Toutes les informations sur cette nouvelle offre sont d'ores et déjà disponibles sur les sites Internet des deux infrastructures, piscinemorges.ch et piscine-st-prex.ch.

Les Municipalités de Morges et Saint-Prex

Morges et Saint-Prex, le 26 avril 2024

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE, VEUILLEZ PRENDRE CONTACT AVEC

Mme Laetitia Morandi, municipale Bâtiments, sports et domaines de la Ville de Morges – tél. +41 78 813 61 12
M. Stéphane Porzi, syndic de Saint-Prex – tél. +41 79 740 40 75
